

Espace Culturel du Château des Rochers

de 8h00 à 8h00 le lendemain matin sauf impératif de nettoyage lors de deux locations consécutives

SALLE 1 & 2

		La semaine			Le week-end et Férié			Option cuisine pour 1 jour
		1 jour	1 jour supp.	accès la veille 2h	1 jour	1 jour supp.	accès la veille 2h	
SALLE 1 & 2 Repas : 140 à 200 personnes maximum Réunion : 250 personnes maximum	Nogentais et associations Nogentaises	350 €	268 €	38 €	624 €	343 €	59 €	130 € (Accès à la cuisine du bas) et 60 € par journée supplémentaire
	Habitants du territoire de l'ACSO et associations extérieures (Loi 1901)	741 €	566 €	63 €	1 029 €	600 €	102 €	
	Autres (non nogentais et non habitants du territoire de l'ACSO + entreprises privées)	1 261 €	945 €	108 €	1 576 €	1 182 €	190 €	
	Dépôt de garantie dommage divers : 200 € / dépôt de garantie entretien ou tri déchets non effectué : 85 €							
SALLE 1 Repas : 100 à 140 personnes maximum Réunion : 200 personnes maximum	Nogentais et associations Nogentaises	295 €	213 €	-	449 €	295 €	-	
	Habitants du territoire de l'ACSO et associations extérieures (Loi 1901)	624 €	451 €	-	809 €	411 €	-	
	Autres (non nogentais et non habitants du territoire de l'ACSO + entreprises privées)	1 103 €	923 €	-	1 418 €	710 €	-	
	Dépôt de garantie dommage divers : 100 € / dépôt de garantie entretien ou tri déchets non effectué : 50 €							
SALLE 2 Repas : 40 à 60 personnes maximum Réunion : 80 personnes maximum	Nogentais et associations Nogentaises	115 €	83 €	-	202 €	115 €	-	
	Habitants du territoire de l'ACSO et associations extérieures (Loi 1901)	243 €	174 €	-	474 €	243 €	-	
	Autres (non nogentais et non habitants du territoire de l'ACSO + entreprises privées)	504 €	315 €	-	945 €	473 €	-	
	Dépôt de garantie dommage divers : 100 € / dépôt de garantie entretien ou tri déchets non effectué : 35 €							

Les tarifs des techniciens «son et éclairage» (non applicable aux particuliers) : pour les **nogentais 35 €/heure** (en semaine de 7h à 22h) ou 55 €/heure (après 22h, le week-end et jours fériés) - pour les **associations extérieures, comités entreprises et professionnels 55 €/heure** (en semaine de 7h à 22h) ou 95 €/heure (après 22h, le week-end et jours fériés).

Les tarifs des agents techniques (non applicable aux particuliers) : pour les **nogentais 20 €/heure/agent** technique présent sur place pour le montage et le démontage (en semaine de 7h à 22h) ou 40 €/heure (après 22h, le week-end et jours fériés) - pour les **associations extérieures, comités entreprises et professionnels 30 €/heure/agent** présent sur place pour le montage et le démontage (en semaine de 7h à 22h) ou 60 €/heure (après 22h, le week-end et jours fériés).

L'intervention des techniciens et des agents techniques sera facturée après à la location.

Le montant total de la location et le dépôt de garantie doivent être versés impérativement 30 jours avant l'occupation de la salle.

Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2018 la ville de Nogent-sur-Oise se réservant le droit d'apporter des modifications en cours d'année.